



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-02 VISANT L'OCTROI D'UN CRÉDIT DE TAXES AU COMITÉ D'HABITATION PLACE STANSTEAD

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance régulière de ce conseil du 13 mars 2023, le *Règlement 2023-02 visant l'octroi d'un crédit de taxes au Comité d'habitation Place Stanstead* a été adopté.

Le but de ce règlement est d'offrir un crédit de taxe sur vingt-cinq (25) sur la valeur foncière du bâtiment supplémentaire à être construit, permettant ainsi au Comité d'habitation Place Stanstead de bénéficier du programme *Initiative pour la création rapide de logements* (ICRL) de la Société d'habitation du Québec.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 16 mars 2023



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier de la Ville de Stanstead, résidant à Orford, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 16^e jour du mois de mars 2023.

ET J'AI SIGNÉ :



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier